

**ALFACA II**

Améliorer l'accueil et la prise en charge des enfants non accompagnés en augmentant de manière structurelle la qualité et la quantité des placements familiaux



# ACCUEIL DURABLE DES ENFANTS NON ACCACCOMPAGNÉS

Enseignements tirés de la mise en place d'un système durable de placement familial

Cofinancé par le  
Programme REC de  
l'Union européenne



## Introduction

Le projet ALFACA II (Alternative Family Care) a débuté en février 2018 et se poursuivra jusqu'en juillet 2019. Son objectif principal consiste à améliorer l'accueil et la prise en charge des enfants non accompagnés, en augmentant de manière structurelle la qualité et la quantité des placements familiaux. Les partenaires du projet se trouvent dans les pays suivants : Belgique, Croatie, Chypre, Grèce et Italie. Ils s'appuient sur les connaissances et l'expérience de Nidos (institution néerlandaise de tutelle d'enfants non accompagnés, qui dirige le projet). Au cours du projet, des connaissances pratiques sur l'état de l'art en matière de placement familial des enfants non accompagnés sont collectées et partagées avec les pays participants. En améliorant le système de placement familial, davantage d'enfants peuvent être placés au sein d'une famille, ce qui est également l'un des objectifs de la Convention sur les droits de l'enfant.

Comme l'a mentionné un ancien enfant non accompagné lors d'une entrevue dans le cadre de ce projet :

« La plupart des anciens enfants non accompagnés que je connais n'avaient pas de réseau lorsqu'ils ont eu 18 ans. Les familles d'accueil jouent un rôle crucial à cet égard, car elles ont une relation naturelle avec l'enfant, qui se poursuit souvent après qu'ils aient eu 18 ans ».

Les partenaires de cette coopération ont organisé des réunions d'experts dans leur pays, au cours desquelles divers acteurs travaillant ou ayant l'intention de travailler avec des familles d'accueil se sont rencontrés et ont discuté de la situation actuelle du placement familial et de ses évolutions à venir. Les partenaires ont utilisé les informations obtenues (ainsi que les résultats de la recherche documentaire) pour rédiger un rapport national sur l'état actuel du placement familial. Une analyse SWOT a également été effectuée, et des recommandations ont été formulées sur les mesures à prendre pour créer un système durable de placement familial. Bien que la situation diffère d'un pays à l'autre, des similitudes au niveau des thèmes ont été constatées.

Les recommandations<sup>1</sup> les plus importantes qui sont ressorties du projet sont les suivantes :

## Participation des enfants

Tenir compte de ce que les enfants non accompagnés pensent est très important. Par conséquent, une grande attention a été accordée à la participation des enfants, en incluant leurs opinions dans les réunions organisées avec les partenaires, dans les réunions d'experts et dans les rapports par pays. Bien que l'importance de la participation des enfants soit reconnue par tous les partenaires, elle s'est avérée difficile à mettre en pratique. En effet, les lois sur la protection de la vie privée, les demandes de consentement refusées par les tuteurs légaux des enfants et l'idée que la participation de l'enfant pourrait les perturber sont autant de raisons qui empêchent de parler aux enfants et de leur demander leur avis, malgré la volonté des enfants de partager leurs expériences et leurs opinions. Comme l'a indiqué un ancien enfant non accompagné :

**« Tous les autres enfants non accompagnés que j'ai rencontrés étaient toujours prêts à contribuer et à partager leurs points de vue et leurs expériences, ce qui devrait encourager les professionnels à s'adresser à eux et à prendre en compte leurs opinions..... Lorsque vous laissez des enfants participer, il est important de partager avec eux par la suite ce qui a été fait, pour qu'ils sentent qu'on les prend au sérieux. Ils peuvent être déçus et**

---

<sup>1</sup> Les rapports par pays donnent un aperçu complet de l'« état des lieux » de ce secteur en Belgique, en Italie, à Chypre, en Grèce et en Croatie. Vous trouverez plus d'informations sur le projet ALFACA II ici : <https://engi.eu/projects/alfaca-ii/>

découragés s'ils ne reçoivent pas d'informations en retour, et pourraient ne pas vouloir participer la fois suivante ».

## Améliorer le système et le cadre législatif

Tous les pays partenaires ont formulé des recommandations concernant la législation applicable à la protection et à l'accueil des enfants non accompagnés. Ils soulignent l'importance d'établir dans la législation nationale le droit à l'accueil dans les familles. En Grèce, en Italie et en Croatie, où de nouvelles lois ont récemment été adoptées, la mise en œuvre de la législation n'est pas encore totalement acquise. Les partenaires soulignent la nécessité d'intégrer la législation et les bonnes pratiques dans les politiques (ou encore d'améliorer les politiques existantes) afin de rendre durable le placement familial. Pour renforcer cette durabilité, les partenaires du projet répondent également à la nécessité d'allouer structurellement des ressources économiques au secteur du placement familial.

**« Toutefois, même en l'absence d'un cadre législatif, l'adoption de mécanismes de mise en œuvre adéquats et l'élaboration d'un système de protection de l'enfance dans une perspective de prise en charge familiale alternative (en termes de politiques mises en œuvre) pourraient également donner de bons résultats. De telles évolutions représenteraient une conception commune d'une prise en charge familiale alternative, et remettraient en cause le modèle actuel de prise en charge en institution. En outre, l'expérience des acteurs non étatiques et les meilleures pratiques dans le domaine du placement familial pourraient aider l'État grec à s'orienter dans cette direction ».**

**Grèce**

**« Créer une stratégie (un plan) clair(e) visant au renforcement des capacités de protection alternatives des enfants non accompagnés ».**

**Croatie**

**« La première chose à faire pour améliorer la prise en charge familiale alternative est d'investir dans le placement familial à tous les niveaux (national, régional et municipal). Les problèmes sont, d'une part, le manque de ressources et, d'autre part, leur affectation. Au niveau national, davantage de ressources devraient être consacrées à la protection des enfants non accompagnés en général, et en particulier au placement familial. La loi 47/2017 est sans aucun doute une évolution positive, mais ce qui lui manque, c'est l'apport de ressources supplémentaires permettant de mieux assurer la protection des enfants étrangers non accompagnés. Malheureusement, le gouvernement italien actuel a des priorités totalement différentes et va diminuer les ressources allouées au système d'accueil des migrants en général ».**

**Italie**

## Élaboration de la méthodologie

Tous les partenaires ont formulé le besoin d'améliorer et de développer davantage la méthodologie en matière de placement familiale dans leur pays. L'adaptation et l'ajustement des supports ALFACA à la situation spécifique d'un pays partenaire peuvent favoriser l'élaboration d'un système durable, dans lequel davantage d'enfants sont placés dans des familles.

**« Faciliter l'harmonisation des processus et des activités dans la pratique quotidienne (soutien de l'équipe mobile de professionnels expérimentés, y compris des médiateurs culturels) »**

**Croatie**

**« Accélérer les procédures d'accueil : par exemple, en réduisant la liste d'attente des enfants non accompagnés qui doivent être placés dans des familles d'accueil, ou encore en minimisant les retards dans le paiement de l'allocation de placement familial »**

**Chypre**

## Coopération, mise en réseau et partage des bonnes pratiques

Dans les rapports par pays, tous les partenaires du projet font part de leur intention de faciliter une collaboration accrue et améliorée avec les divers acteurs concernés sur le terrain. La coopération et le partage au niveau européen ont aidé les partenaires à tirer des enseignements des défis et des bonnes pratiques des uns et des autres. Cela leur a permis de voir les choses selon un autre point de vue, et doit donc faire l'objet d'une recommandation.

Les réunions d'experts organisées dans les pays partenaires dans le cadre du projet ont rassemblé des professionnels concernés qui travaillent avec des enfants non accompagnés. Non seulement ces réunions ont été très instructives, mais elles ont également permis aux professionnels de partager leurs connaissances et leurs bonnes pratiques, et ce réseautage a donné lieu à des synergies positives. Les résultats d'une évaluation de ces réunions ont montré que les participants avaient beaucoup apprécié l'échange d'informations.

**« La coopération entre les entités publiques et la société civile devrait être renforcée pour rendre les projets plus efficaces ; en particulier, les entités publiques pourraient déléguer certaines phases du processus incitatif (formation, recrutement ou soutien) à des organisations à but non lucratif, selon le principe de subsidiarité »**

**Italie**

**« Une recommandation supplémentaire sur cette question consisterait à envisager l'adoption d'un cadre commun, en vue d'une mise en réseau optimale entre toutes les autorités de l'État et les acteurs collaborateurs, en mettant l'accent sur une division claire**

des tâches et du travail, et la mise au point de protocoles de coopération (afin de faciliter la coordination des procédures) ».

Grèce

## Implication dans le milieu universitaire

Les partenaires du projet ont déclaré que la coopération avec les universités pour évaluer, améliorer et développer le système, les politiques et les pratiques constituait une démarche précieuse visant à construire un système durable de placement familial. La recherche scientifique est recommandée, non seulement pour développer davantage le placement familial, mais aussi pour convaincre les décideurs que le placement familial est meilleur pour les enfants que le placement en institution.

**« Recherche scientifique sur le terrain : HFC peut mettre en place une collaboration de recherche avec plusieurs universités ; cela permettrait de lancer d'autres recherches scientifiques à Chypre, dans le domaine de la prise en charge familiale alternative. L'évaluation et l'analyse des besoins pourraient contribuer à faire des avancées ou des suggestions en vue d'améliorer le système de placement familial à Chypre ».**

Chypre

**« La poursuite de la recherche scientifique sur la prise en charge familiale est d'une grande utilité pour améliorer la qualité du soutien ou de l'encadrement offerts par les organismes de placement familial.**

Belgique

## Sensibilisation des familles et recrutement

Les rapports par pays soulignent que le recrutement de familles d'accueil appropriées et la promotion de la prise en charge familiale nécessitent une attention constante. Pour ce faire, il est nécessaire de sensibiliser le public et d'éduquer la société sur les enfants non accompagnés et sur leurs besoins. Non seulement pour recruter davantage de familles (comme recommandé en Grèce, en Belgique et à Chypre), mais aussi pour parvenir à une acceptation, à une insertion sociale et à une diversité culturelle, nécessaires en Croatie et en Italie.

**« Au niveau national, il existe un besoin permanent de familles d'accueil pour les enfants non accompagnés. Les agences de placement familial recommandent donc de mener des actions continues de sensibilisation pour informer les citoyens belges sur la prise en charge familiale des enfants non accompagnés. Recruter plus de familles d'accueil constitue la recommandation la plus importante. »**

Belgique

**« Sensibilisation du public au concept de prise en charge familiale alternative. Promotion du programme auprès des communautés ethniques ».**

Grèce

## Soutenir les familles d'accueil

Tous les partenaires ont formulé des recommandations sur la formation et l'accompagnement des familles d'accueil. Les principaux objectifs de ce guide spécifique sont de mieux équiper la famille pour la prise en charge quotidienne de l'enfant et de prévenir les ruptures de placement. Pour ce faire, il fournit des informations sur les antécédents et la situation des enfants non accompagnés.

**« Amélioration de l'entraide entre pairs pour les anciens et actuels parents d'accueil et pour les familles d'accueil éligibles. Un ensemble d'accueillants expérimentés et inexpérimentés dans les sessions de formation et d'informations pourrait fournir des opportunités de partage des bonnes pratiques et des mécanismes de soutien ».**

**Chypre**

**« Pour la Flandre, il est fortement recommandé de mettre en œuvre une prise en charge davantage axée sur les traumatismes, en créant une forme spécifique d'encadrement pour les enfants non accompagnés et les familles d'accueil. Le recours à la mise en réseau transfrontalière devrait être amélioré et accru ; contacter et impliquer la famille biologique de l'enfant est également d'une grande utilité pour l'encadrement. Les agences doivent également tenter de créer la possibilité d'une « famille de soutien » disponible pour la famille d'accueil de l'enfant non accompagné, afin que l'éducation puisse être partagée et que la famille d'accueil puisse parfois faire une pause tout en continuant à s'occuper de l'enfant ».**

**Belgique**

## Renforcement des capacités des professionnels

Les rapports par pays décrivent la nécessité de poursuivre l'amélioration des connaissances et des compétences des professionnels travaillant avec les familles d'accueil. Cela peut se faire, par exemple, par la formation et l'entraide entre pairs ».

**« En ce qui concerne les ressources humaines, les professionnels des services sociaux publics ont besoin d'une formation qui s'appuie sur leurs compétences et leur expertise (par exemple une formation interculturelle ou juridique), afin d'adapter leurs interventions psychosociales et éducatives aux besoins spécifiques des enfants non accompagnés. Les organisations à but non lucratif actives dans le domaine de l'aide à l'enfance et du placement familial doivent également améliorer les compétences du personnel, en cas de besoin ».**

**Italie**

**« Poursuite de l'amélioration des compétences culturelles, de la sensibilité culturelle et de la communication interculturelle et adaptée aux enfants ».**

**Croatie**

# ALFACA II

Cofinancé par le  
Programme REC de  
l'Union européenne



Nidos, Amici Dei Bambini (Italie), Centre de politique de la CDE « Hope for Children » (Chypre), Mentor-Escale, Minor-Ndako & Pleegzorg Vlaams-Brabant, Bruxelles (Belgique), METAdrasi (Grèce), Center for Missing and Exploited Children (Croatie), mai 2019

Auteurs : Marjolein Groen, Dubravka Marušić, Christine Shahbenderian, Valentina Tenedini, Lenny Trogh, Manuelle Theys, Gerrit Tigelaar, Alvaro Vaitsis

Publié par : Stichting Nidos, Maliebaan 99, 3581 CH Utrecht, Pays-Bas

Traduction : Telelingua International sa/nv

Ce rapport national a été publié dans le cadre du projet ALFACA II (février 2018 - juillet 2019). Son objectif consiste à mettre en place des placements familiaux durables en Belgique, en Croatie, à Chypre, en Grèce et en Italie.

Le contenu de ce rapport ne représente que le point de vue des auteurs et relève de leur seule responsabilité. La Commission européenne décline toute responsabilité quant à l'utilisation qui pourrait être faite des informations qu'il contient.

